

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-AC141

présenté par

Mme Mesmeur, M. Saint-Martin, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot,  
Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex,  
M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière,  
Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu,  
M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard,  
Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar,  
M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune,  
Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi,  
Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato,  
M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saintoul, Mme Soudais,  
Mme Stambach-Terreiroir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et  
M. Vannier

**ARTICLE 49****ETAT B****Mission « Recherche et enseignement supérieur »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

| <b>Programmes</b>   | <b>+</b>   | <b>-</b>   |
|---|------------|------------|
| Formations supérieures et recherche universitaire                                     | 0          | 42 000 000 |
| Vie étudiante   | 42 000 000 | 0          |
| Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires                        | 0          | 0          |
| Recherche spatiale  | 0          | 0          |
| Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables | 0          | 0          |
| Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle             | 0          | 0          |
| Recherche duale (civile et militaire)   | 0          | 0          |
| Enseignement supérieur et recherche agricoles   | 0          | 0          |
| <b>TOTAUX</b>   | 42 000 000 | 42 000 000 |
| <b>SOLDE</b>  | 0          |            |

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La pauvreté et la précarité étudiantes connaissent une aggravation continue et structurelle. Elles s'installent durablement dans le paysage universitaire français, comme en témoignent les données les plus récentes : 17 000 boursiers de moins cette année ; un étudiant sur deux dispose de moins de 100 euros de reste à vivre une fois le loyer acquitté ; un étudiant sur cinq a recours à une banque alimentaire.

Ces conditions économiques et sociales fragilisent profondément la réussite académique. De nombreux étudiants, y compris parmi les plus méritants, sont contraints de se salarier pour financer leurs études, au risque de compromettre leur parcours. À titre d'exemple, l'Observatoire territorial du logement étudiant de Lyon, piloté par UrbaLyon, indiquait en 2023 que 20 % des étudiants avaient renoncé à venir étudier dans la métropole faute de logement disponible, et que 4 % avaient abandonné leur projet d'études pour les mêmes raisons.

Or, le présent budget procède à une coupe sèche de plus de 41 millions d'euros dans les crédits alloués à la vie étudiante, sans même compenser l'effet de l'inflation. Cette réduction aggrave la situation des étudiants les plus précaires et affaiblit encore la capacité des établissements à accompagner leur public.

Parallèlement, les formations privées lucratives bénéficient d'un soutien public croissant, alors même que de nombreuses enquêtes, dont celle menée récemment par Claire Marchal (Le Cube, révélations sur les dérives de l'enseignement supérieur privé), ont mis en lumière leurs dérives : commercialisation de formations à des tarifs moyens compris entre 6 500 et 10 000 euros par an, recrutement ciblé de publics précaires sous promesse d'aides à l'apprentissage, manipulation des taux d'insertion, et captation de financements publics considérables, tout en profitant des insuffisances structurelles de l'enseignement supérieur public et des failles de Parcoursup.

Le présent amendement vise donc, par cohérence et par justice budgétaire, à annuler la coupe de 41 millions d'euros sur la vie étudiante et prendre en compte l'inflation, en procédant à un transfert équivalent des crédits alloués au secteur privé lucratif. Cette mesure minimale permettrait de maintenir les moyens actuels de la vie étudiante et d'amorcer une inversion de la dynamique de précarisation.

Par cet amendement, nous proposons de transférer 42 millions d'euros en crédits de paiement et en autorisations d'engagement depuis l'action 04 du programme 150 – « Formations supérieures et recherche universitaire » vers l'action 01 du programme 231 « Vie étudiante ».